

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Charette

<https://www.cadre21.org/membres/2cf5dbc5e2f75f261ca9a898>

Date d'obtention : 2021-01-26 17:59:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un jeune (témoin ou lui-même impliqué) vient se confier à un adulte concernant une situation de sextage, nous devons d'abord prendre la trousse en utilisant l'aide-mémoire (afin d'être certain de suivre chacune des étapes). Ensuite, remplir la grille d'évaluation de l'incident, afin d'évaluer la situation (1- l'amorce, 2- la nature, 3- les intentions (impulsif VS malveillant), 4- l'étendue et 5- le type d'implication). Finalement, si c'est un acte malveillant, ne pas faire remplir la grille avec le jeune instigateur, ne jamais chercher des images dans un téléphone et si nous avons des raisons de croire qu'un téléphone comporte de la pornographie juvénile, confisquer le téléphone et le mettre dans le sac de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'un élève vient nous parler d'une situation en lien avec le sextage, il faut déclencher le protocole SEXTO et commencer par la personne qui vient en parler. Par exemple, si c'est une amie (témoin), il faut remplir le questionnaire avec elle d'abord. Ensuite, je retiens que même s'il ne s'agit pas de pornographie juvénile (par exemple une photo en bikini), il faut quand même poursuivre l'intervention et rencontrer l'autre élève en remplissant la grille. Finalement, si nous jugeons (tout en suivant le guide) qu'un événement rapporté s'agit d'un acte malveillant de la part de l'instigateur, il ne faut pas remplir la grille et communiquer avec la police immédiatement (+ confiscation du cellulaire avec le sac). Aussi, ne pas répondre aux questions d'un journaliste ou autres médias concernant une situation de sextage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'élève ne collabore pas et surtout en lien avec la confiscation du cellulaire. Selon l'élève, je crois qu'il serait judicieux d'avoir avec moi un témoin (ex. une collègue TES ou directrice adjointe de niveau) lors de la confiscation du cellulaire. Aussi, il peut être délicat lorsque c'est une amie ou autre témoin qui vient parler de la situation et que les élèves concernés nient la situation et ne veulent pas collaborer. Dans certaines situations, les élèves ont parfois peur que la situation empire et surtout que la police soit impliquée. Il sera donc très important de les rassurer et de leur nommer les étapes de la trousse (de façon objective, mais bienveillante).



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

